MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=--
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
-=-=-=-
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 23 DEC 2020

N° 20..1117 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabé est informé de l'ouverture, **le dimanche 31 janvier 2021,** de concours directs de recrutement sur **mesures nouvelles spéciales** pour le compte du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, session 2020.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires des diplômes requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

N°	Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombres de postes à pourvoir
1	**Agents Techniques d'Agriculture**	BEPC, CAP d'État ou CAP agricole et du Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture du Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou	12
2	**Techniciens Supérieurs d'Agriculture**	BAC C ou D et Brevet de Technicien Supérieur d'Agriculture ou tout autre diplôme reconnu équivalent	08
3	**Techniciens Supérieurs d'Agriculture/ option semences**	BAC C ou D et Brevet de Technicien Supérieur d'Agriculture/ option semence ou tout autre diplôme reconnu équivalent	05
4	**Ingénieurs d'Agriculture**	DEUG II ou L2 en Biologie ou en Agronomie et le Diplôme d'Ingénieur d'Agriculture ou d'un DESS, d'un DEA, d'un Master II en Agronomie ou tout autre diplôme reconnu équivalent	08

N°	Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombres de postes à pourvoir
5	**Conseillers en Études et en Analyses, option : Économie Agricole**	Master II, DEA ou DESS en Économie Agricole ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	03
6	**Conseillers en Études et en Analyses, option : Sociologie**	Master II, DEA ou DESS en Sociologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	02

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site **www.econcours.gov.bf** du **26 décembre 2020** à **00h 00mn** au **04 janvier 2021** à **24 h 00mn.**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MAAH.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée des diplômes requis ou de leurs attestations ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se dérouleront selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : Epreuve de spécialité.....coéf. 03
- 11h30mn à 13h30mn : Culture générale.....coéf. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de C.N.I.B ne sont pas acceptées.

Les candidats admis seront immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon